

j'ay beaucoup et long temps parlé avec
 Tranchin. L. mais en tournant l'affaire de
 tous costez, nous ne voyons pas qu'il y aye
 moyen de se jeter pour escor entre les mains
 de grand conseil, la Cour estant en besoigne
 sur l'un et l'autre affaire, en suite des
 plaintes qui luy ont esté adresses pour tous
 les deux. Il persiste donc dans ce
 premier advis, que la réparation ne se feroit
 pas promptement par la Cour, il faudra
 s'en plaindre aux Estats, quand ce
 seroit pour demander que le Grand conseil
 fut adjoinct à la Cour, ou chose semblable.
 mais il est bien content d'estre sur le tout
 en communication avec les Advocats, lesquels
 à mon advis, de une occasion si pressée,
 et ou'il ne faut rien negligier ni laisser
 refroidir, deburoient, pour le moins, s'assembler
 une fois par jour au logis de G. A.
 pour adviser à tous subjects de charge
 qui peuvent arriver d'un à autre. /